

COUR D'APPEL DE PARIS



TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MELUN

ACTIVITÉ **2022**

INTRODUCTION

Au cours de l'année 2022, l'ensemble des magistrats et des personnels de greffe se seront attachés à

- Ramener les délais de traitement des procédures civiles et pénales à des délais avoisinants ceux atteints en 2019,
- Poursuivre, tant au civil qu'au pénal, la lutte contre les violences intra-familiales, avec toujours plus de transversalité et de partage d'informations au sein de la juridiction et avec nos partenaires,
- Engager des actions préventives et de protection au profit des mineurs afin de lutter contre les phénomènes de rixe et de proxénétisme.
- Poursuivre nos projets numériques avec notamment le déploiement de « MonSuivi justice » pour l'exécution des peines, et malgré encore trop de freins informatiques, particulièrement en matière civile, comme l'absence de déploiement de la signature électronique.

Les moyens alloués en 2021 dans le cadre de la justice civile de proximité ne nous ont pas permis en 2022 de réaliser tous les objectifs poursuivis, particulièrement pour l'activité civile, le recrutement de juristes assistants n'étant pas celui escompté outre un besoin évident de formation auquel les magistrats de la juridiction, eux-mêmes confrontés à une charge de travail et des difficultés d'effectifs, n'ont pas été en mesure de répondre.

Il n'en demeure pas moins que tous participent au renforcement de l'équipe autour du magistrat et du greffe. Notre responsabilité est de veiller à leur accueil et leur formation dans les meilleures conditions pour assurer une intégration de qualité au sein de la juridiction.

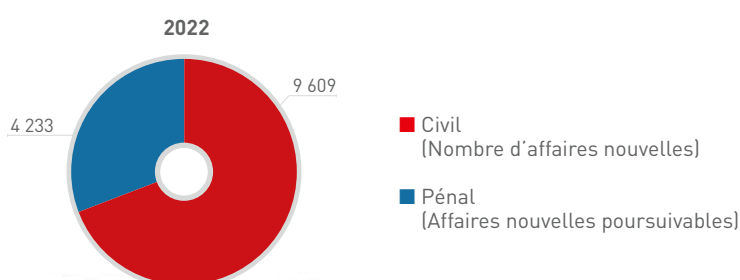
Au-delà, toutes et tous au sein de ce tribunal, tous corps confondus, s'attachent à relever un défi quotidien pour répondre aux attentes de nos concitoyens, avec l'exigence d'une réponse de qualité, adaptée et dans des délais raisonnables, et celle des moyens humains, matériels et budgétaires dont la juridiction doit pouvoir continuer à bénéficier.

L'année 2023 débutera avec des réformes importantes telles que la généralisation de la cour criminelle départementale qui mobilisera deux fois plus de magistrats du siège que la cour d'assises, la libération sous contrainte de plein droit qui nécessitera une gestion organisée au plus pragmatique entre les services de l'application des peines, les établissements de peine et le SPIP. C'est aussi en matière civile, la généralisation de l'intermédiation financière à l'ensemble des décisions des juges aux affaires familiales qui ordonnent une contribution à l'entretien et à l'éducation d'un enfant, facilitant ainsi le paiement de cette contribution au parent bénéficiaire.

Ce mot se conclut avec le rappel que l'année 2022 aura été aussi la dernière de Madame Béatrice ANGELELLI dans les fonctions de procureure de la République près le tribunal judiciaire de Melun. Au nom de l'ensemble des personnels de ce tribunal, elle est remerciée pour son engagement au long des sept années passées qui a très largement contribué à une dyarchie, voire même une triarchie, riche, harmonieuse et constructive, se révélant telle une force tranquille face à l'écume des jours.

Les chefs de juridiction

RÉPARTITION ACTIVITÉ CIVILE / ACTIVITÉ PÉNALE

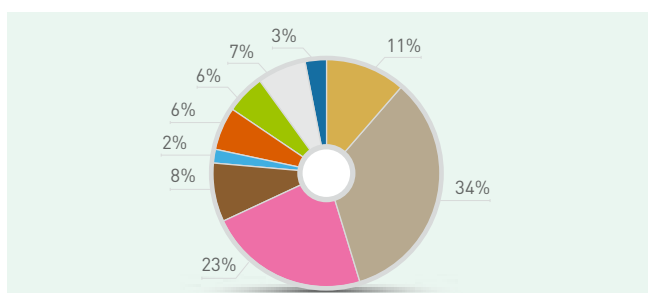
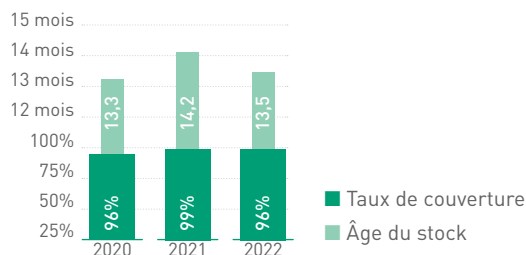
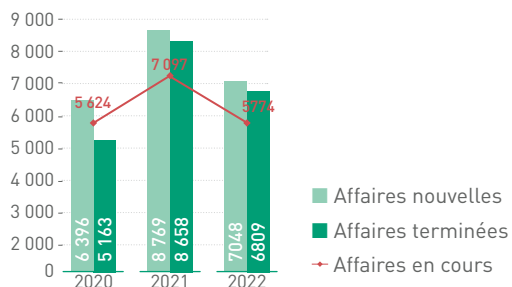




ACTIVITÉ CIVILE



SERVICE CIVIL

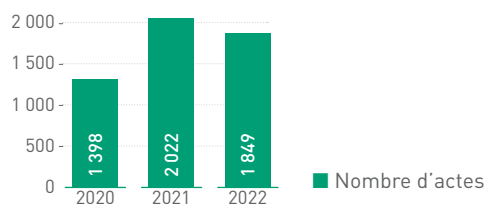


Structure du contentieux civil

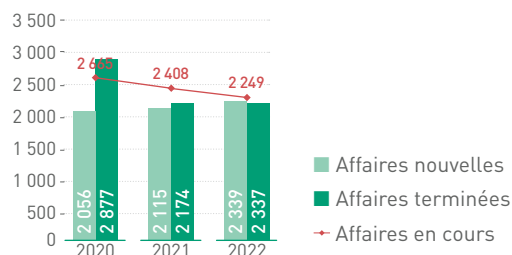
Affaires nouvelles 2022 (À compter du 1^{er} janvier 2022)

- Référés et requêtes
- Contentieux civil général
- Affaires familiales
- Juge de l'exécution et saisie immobilière
- Commission d'indemnisation des victimes (CIVI)
- Tutelles mineurs
- Juge des libertés et de la détention civil
- Contentieux social
- Autres

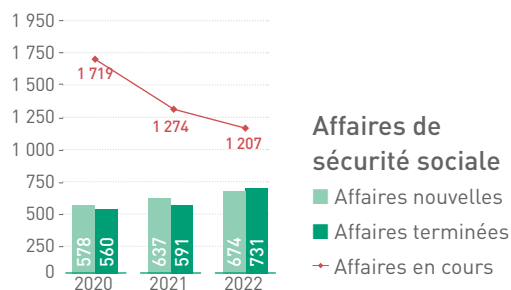
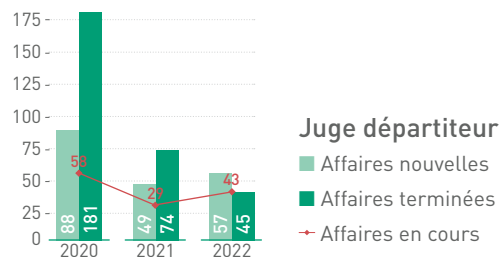
Actes de greffe



AFFAIRES FAMILIALES



AFFAIRES SOCIALES



JUSTICE CIVILE DE PROXIMITÉ

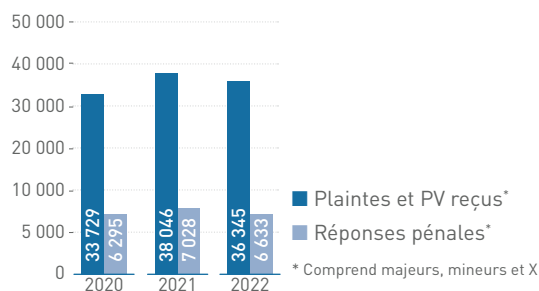
Décisions rendues

	Référés	Affaires civiles	Nationalité	Surendettement	Tutelles Décisions rendues	Tutelles Nbre de mesures en cours	Injonction de payer	Saisie sur rémunération
2022	175	2 079	630	269	1 740	4 039	2 265	3 072
2021	216	2 336	803	296	2 004	4 105	2 859	2 753
2020	170	2 247	489	387	1 940	4 072	2 787	2 594

ACTIVITÉ PÉNALE



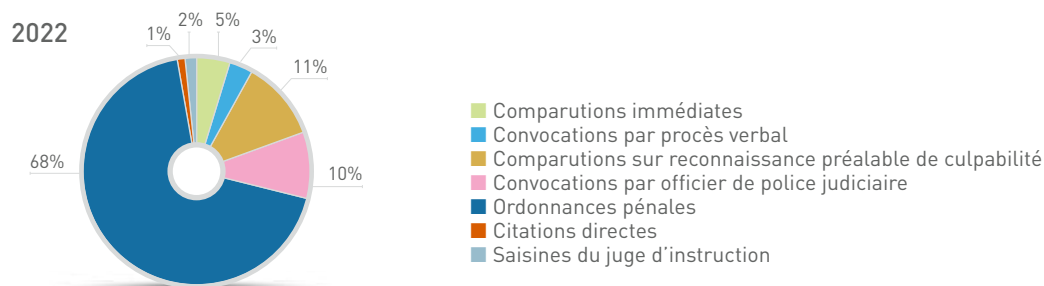
SERVICE PÉNAL



POURSUITE DES MAJEURS

	Plaintes et PV reçus	Affaires poursuivables	Procédures alternatives aux poursuites	Taux de réponse pénale
2022	14 535	7 959	2 577	88
2021	14 462	8 238	2 716	85,3%
2020	23 534	7 357	2 309	85,6%

MODALITÉS DES POURSUITES



ACTIVITÉ PÉNALE DU SIÈGE

Décisions rendues

	Tribunal correctionnel	Tribunal de police	Cour d'assises
2022	4 494	3 466	73
2021	4 287	2 574	93
2020	4 294	2 754	64

Instruction

	Ouverture d'information	Fin d'information
2022	108	95
2021	105	72
2020	95	79

Application des peines

	Milieu ouvert	Statuant sur la détention	Tribunal de l'application des peines
2022	1 336	3 902	122
2021	1 588	4 030	126
2020	1 199	3 842	85

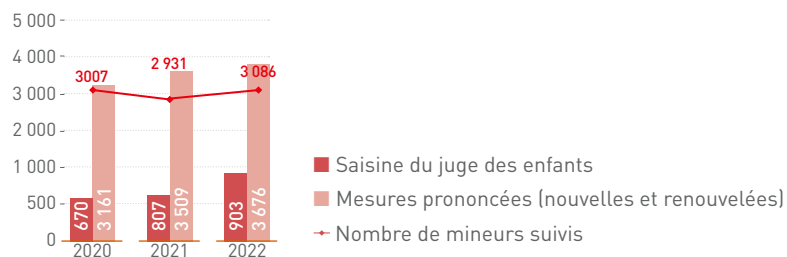
Juge des libertés et de la détention - Pénal

	Décisions rendues	Dont « demandes de mise en liberté »
2022	1 160	112
2021	1 059	79
2020	707	152

JUSTICE DES MINEURS



ASSISTANCE ÉDUCATIVE



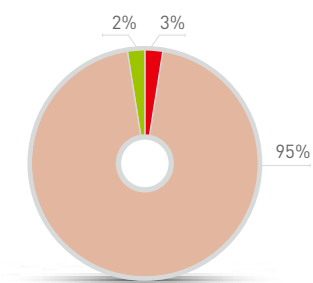
Mineurs non-accompagnés

	Mesures ouvertes
2022	328
2021	150
2020	194

ACTIVITÉ PÉNALE

	Plaintes et PV reçus	Affaires poursuivables	Procédures alternatives aux poursuites	Taux de réponse pénale
2022	1 422	742	398	89,8%
2021	1 532	1 022	570	94,8%
2020	1 410	952	528	88,4%

2022



Répartition des poursuites

- Requêtes pénales
- Convocations par officier de police judiciaire
- Saisines du juge d'instruction

Activité pénale du siège - Décisions rendues

	Juge des enfants	Tribunal pour enfants	Cours d'assises mineurs	Décision d'application des peines
2022	463	183	9	90
2021	326	180	6	52
2020	364	145	3	49

ACCÈS AU DROIT & AIDE JURIDICTIONNELLE



Maisons de justice et du droit Points d'accès au droit	Nombre d'unités	Nombre de personnes accueillies ou renseignées
Maison de justice et du droit	2	15 790
Points d'accès aux droit	3	3 985
dont au PAD-BAJ (accès au droit et aide juridictionnelle)		2 250
Service d'accueil unique du justiciable		31 971

Aide juridictionnelle	Nombre de décisions juridictionnelles	Délai de traitement avant première décision (jours)
2022	12 655	20
2021	12 468	20
2020	12 149	20

EFFECTIFS



	Effectif théorique	Effectif réel (ETPE)
Magistrats du siège	36	33
Magistrats du parquet	13	12
Fonctionnaires tribunal judiciaire	138	132

	Nombre
Avocats	147
Conciliateurs	9